vzw - AIB-VINÇOTTE Belgium - asbl
Siège d'exploitation: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde
Tél +32(0)2 674 57 11 • fax +32(0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com
Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles
Safety, quality and environmental services

Rapport n° : P01763 2176/Gem.

BELAC 040-INSP F 45297

Résidence code : R1

○ Antwerpen-Limburg tél : 03 221 86 11 ○ Oost & West -Vlaanderen tél : 09 244 77 11
○ Brabant tél : 02 674 57 11 ⊗ Wallonie tél : 081 432 611

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux :	Installation :	Propriétaire / ~~gestionnaire~~ :
Nom, Prénom : ETS COVELIER	Nom, Prénom : UNITE D'HABITATION	M. et Mme DEVOS - BEELOOZ
	Adresse : 26 rue de Bavikens	15 Av. Ch. Gauvin
N° carte d'identité :	CP + Commune : 6460 Chimay	6460 Chimay
N°TVA : BE . 553.767.006	Tél. : /	 /

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE) ○

⊗ **Art 270**	○ mise en usage ○ mobile	⊗ modification ○ temporaire	○ extension	⊗ Art 86 ○ Art 87 ○ Art 88 ○ Art	○ Art 271bis ○ Art 278 ○ Art ○ Art
⊗ **Art 271**	⊗ périodique	⊗ contrôle	○		① **Unité d'habitation** ② **Unité de travail domestique** ③ **Parties communes** ④ **Unité de travail**
○ **Art 276** : renforcement	○ **Art 276bis** : vente d'une unité d'habitation				

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur	EAN	⊗ EAN non communiqué ○ Compt. kWh non placé
	Compt. kWh n° : 43231 860 Index jour : 1426 kWh nuit :	○ Compt. kWh exclusif nuit n° : Index nuit :
	Protection branchement (A) : ⊗ 20 ○ 25 ○ 32 ○ 40 ○ 50 ○ 63 ○ 80 ○ 100 ○	
Données installation	Conçue pour U_N : ○ 230 V ⊗ 3x230 V ○ 3N400 V ○	Type de prise de terre : ○ boucle de terre ○ barres / piquets ○
	Courant nominal maximum (A) : ⊗ 20 ○ 25 ○ 32 ○ 40 ○ 50 ○ 63 ○ 80 ○ 100 ○	
	Câble d'alimentation tableau principal : 4 X 10 mm² - Type : VFVB	
Description installation ⊗ Voir annexe(s)	Dispositif diff. gén. : 40 A / 300 mA Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux : 17	

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

⊗ Contacts dir.	⊗ Contacts indir.	⊗ Montage	○ Appareils	⊗ Matériel	⊗ I>/section	⊗ Schémas	⊗ Contrôle bcl de défaut
⊗ Résistance de dispersion de la prise de terre : 18,5 Ω		⊗ Isolement général : 7,11 MΩ		⊗ Continuité de terre		⊗ Test dispositif diff.	

Le dispositif différentiel général : ○ était plombé ⊗ a été plombé ○ n'a pas été plombé ○ ne peut pas être plombé

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle installation ⊗ **Néant**	
Infractions Installation existante ⊗ **Néant**	
Remarques ⊗ **Néant**	Visa GRD ou mandataire :

Conclusion(s) :

⊗ La nouvelle installation **est conforme** ~~n'est pas conforme~~ au RGIE.
⊗ L'installation existante **est conforme** ~~n'est pas conforme~~ au RGIE.

L'installation électrique doit être recontrôlée avant 31/10/2038 (*)
par le même organisme de contrôle.

Agent visiteur :
Nom : Di Lorenzo Agent n° : 1763 Date : 31/10/2013

Pour le Directeur Général : Signature

DI LORENZO Patrice
Inspecteur Electricité
1763

Annexe(s) : ⊗ Schéma(s) de position : 2 ⊗ Schéma(s) unifilaire(s) : 2 ○

- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.

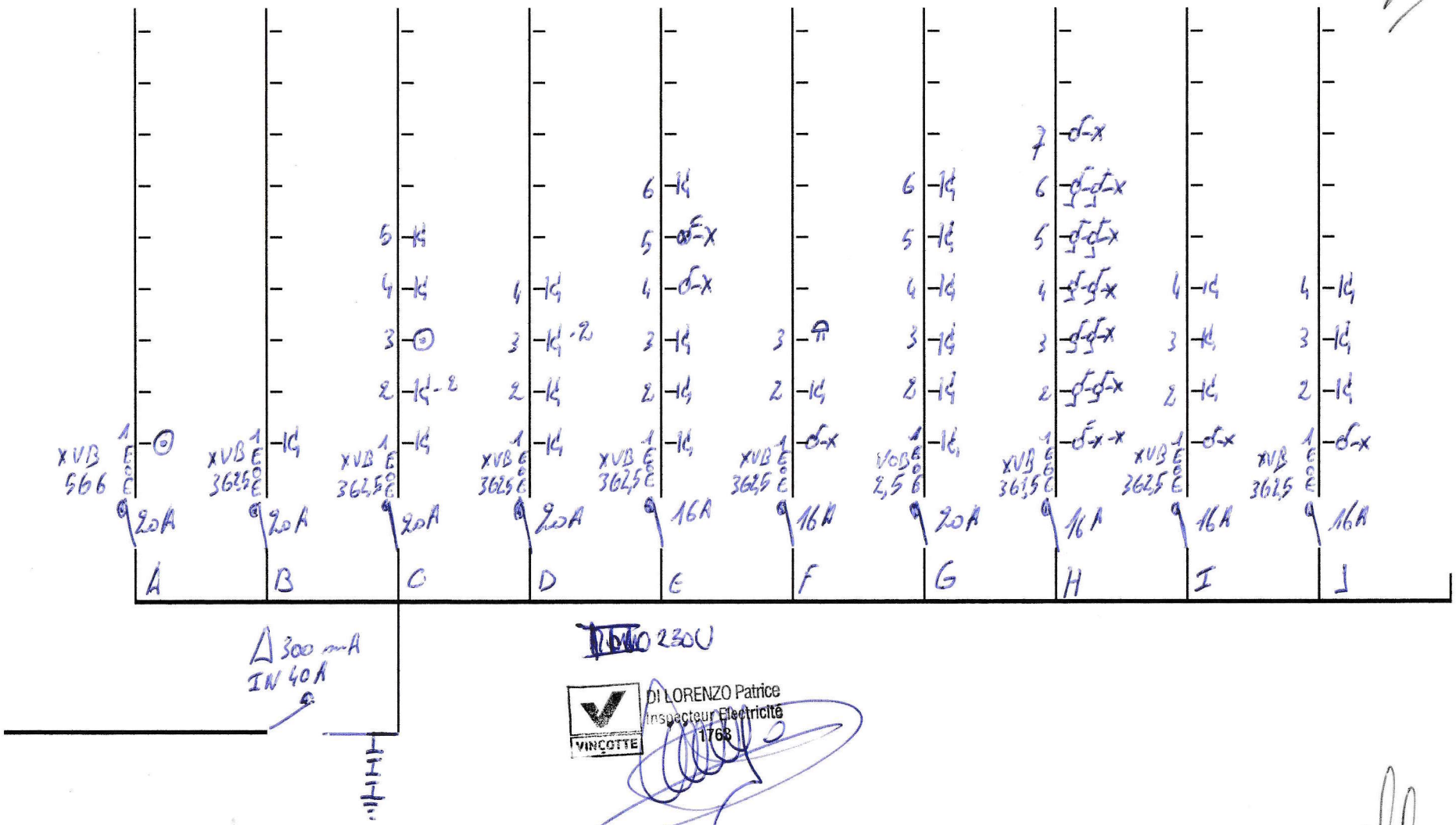
○ Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
○ Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.

(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

0475366218

15 001 0 1 22

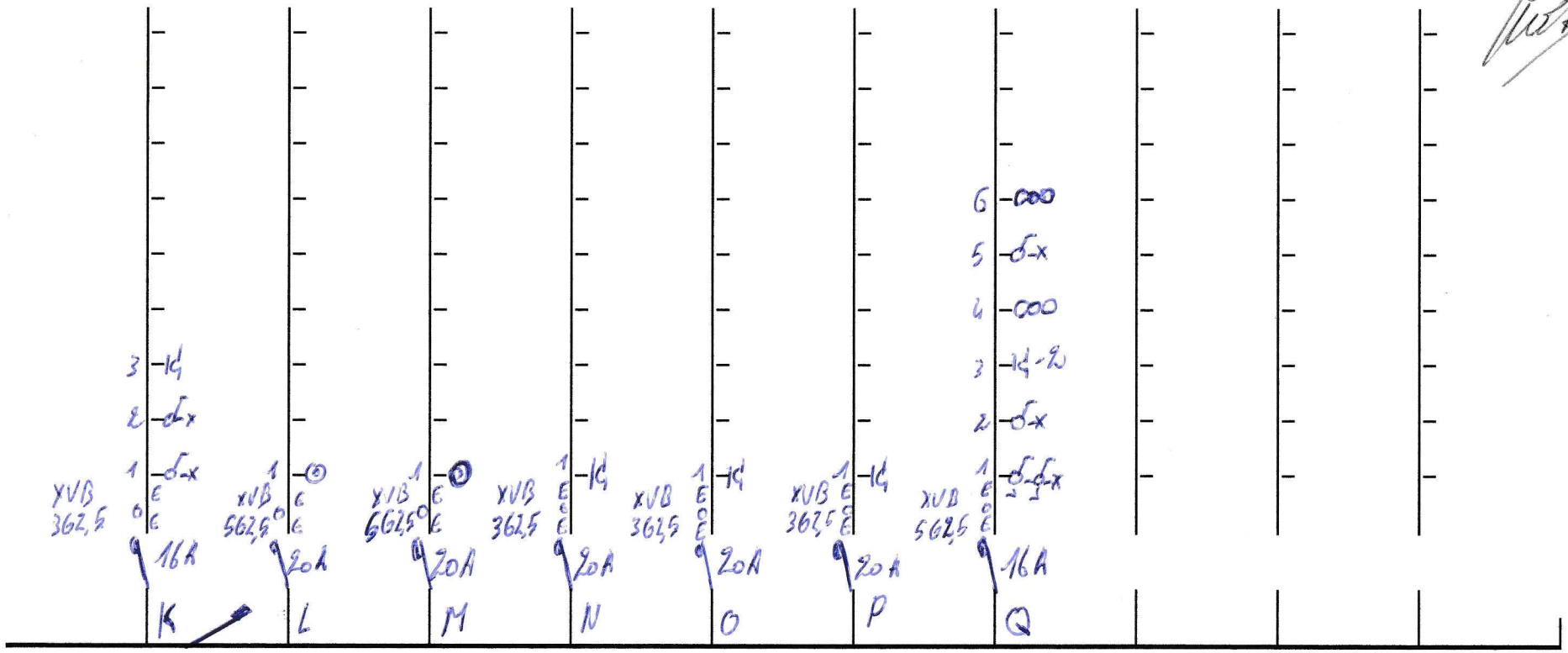
28 rue de Beaurlers 6460 Chimay



Di LORENZO Patrice
Inspecteur Electricité
1768
VINÇOTTE

ETS CUVELIER
CULOT HAUT 55
5660 PETIGNY
RC047645 TVA 559767006

28 rue de Beaurbois 6660 Chimay

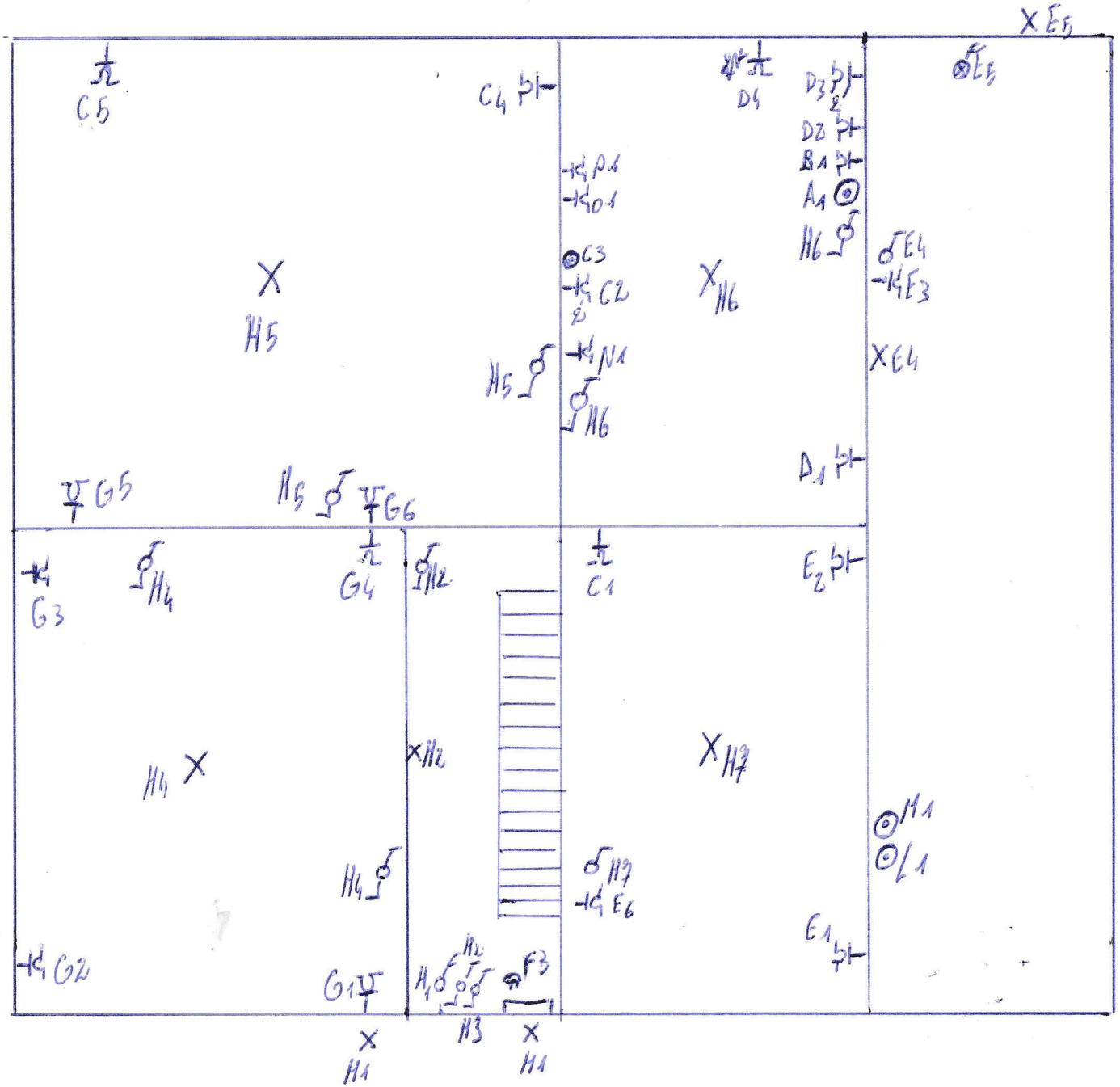


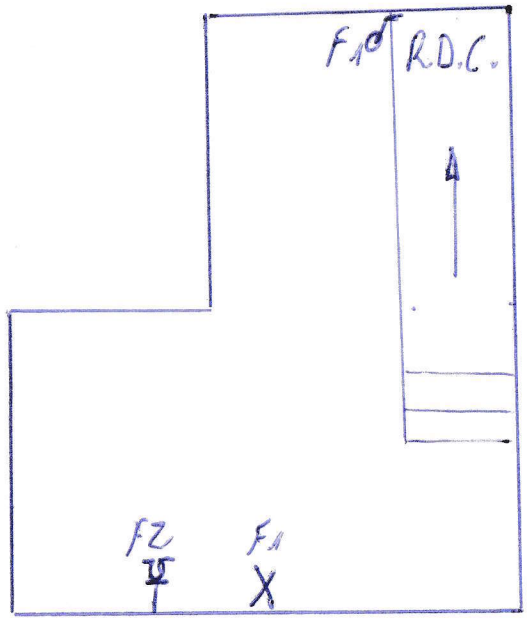
ETS CUVELIER
CULOT HAUT 55
5660 PETIGNY
RC047645 TVA 559767006

28 rue de Beaulieu 6460 Chimay

Rez de chaussée + cave

ETS CUVELIER
CULOT HAUT 55
5660 PETIGNY
RCD47645 TVA 559767006





28 rue de Beaurlez 6460 Chimay
1er et premier.

ETS CUVELIER
CULOT HAUT 55
5660 PETIGNY
RC047645 TVA 559767006

